



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

## AVIS PUBLIC

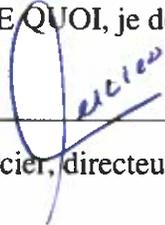
***EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:***

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a présenté à la séance du 10 décembre 2018, un règlement (n° 276-2018) qui établit la tarification pour financer différents services rendus ou reçus par la municipalité. Ainsi que les modalités de paiements de ces taxes dans le cadre de l'adoption du budget 2019. Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 690, ch. St-Jean, dans les heures d'ouvertures du bureau.

***DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, ce 11<sup>e</sup> jour de DÉCEMBRE deux mille dix-huit.***

Je, soussigné Pierre Mercier, directeur général, secrétaire-trésorier résidant à Saint-Jacques sous mon serment d'office que j'ai publié, l'avis public relatif au règlement n° 276-2018 en affichant ledit avis aux endroits suivants, à savoir : à la porte de l'église, ainsi qu'au bureau de la municipalité, le tout conformément aux exigences de l'article 451 du Code municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

  
Pierre Mercier, directeur général, secrétaire-trésorier